



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

MISE AUX NORMES DE 16 ARRÊTS DE BUS

La loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle a pour but dans sa généralité de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Au niveau des transports publics, les constructions, installations et véhicules qui sont déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées au plus tard 20 ans après son entrée en vigueur, soit pour l'année 2023.

Notre canton compte actuellement 990 points d'arrêts. Notre commune, quant à elle, est propriétaire de 78 de ces points. Neuf arrêts répondent déjà aux normes et le solde de ceux-ci a été réparti en trois priorités. Ces priorités sont définies selon un principe de proportionnalité qui se matérialise par le calcul d'un rapport utilité-coût.

Dès lors, au niveau communal, les arrêts en priorité 1 seront à mettre en conformité d'ici au 31 décembre 2023, avec un rapport utilité-coût supérieur au seuil de proportionnalité retenu. Ceux-ci permettent d'assurer une desserte de l'ensemble du territoire avec au minimum un arrêt de bus bidirectionnel, soit deux points d'arrêts par village.

Les arrêts de priorité 2, moins urgents, se situant avec un seuil de proportionnalité plus faible, devront être mis aux normes aussi d'ici à 2023, mais il est néanmoins admis que leur mise en conformité se fera après la mise en conformité des points classés en priorité 1.

Enfin, les arrêts en priorité 3 se situant en dessous du seuil de proportionnalité ne demandent légalement pas de mise aux normes.

En conséquence, le Conseil général a accepté lors de sa dernière séance une demande de crédit de 700'000 francs pour la mise aux normes des 16 arrêts de bus communaux classés en priorité 1. Afin d'apporter un minimum de confort aux utilisateurs, ces arrêts seront dotés d'un abri de protection du même type que ceux déjà installés sur la nouvelle ligne de bus 590 réalisée en 2020. Les travaux pourront être entrepris dans le courant de l'été.

La réalisation de ce projet permettra non seulement de répondre à nos obligations légales en favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite, mais permettra aussi de réaliser des infrastructures de qualité, adaptées à la région et en adéquation avec une mobilité moderne des transports publics.

OBJETS TROUVÉS

Vous avez perdu un objet ?
Jetez un œil sur notre site Internet, à la page www.vdt.ch/objets-trouvés.

- Trouvés dernièrement :
- Un étui noir avec six paires de lunettes
 - Une montre bleue avec un écran
 - Un collier argenté
 - Une montre Garmin rose
 - Un collier doré



**Objets
trouvés**

OFFRES D'EMPLOI

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.vdt.ch/page/offres-dem-ploi



Kelita Lambert (à gauche) et Céline Jaquet. (11/24)

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

COLLÈGE DE LA CÔTE-AUX-FÉES

Le premier des collèges de notre cercle scolaire à se prêter à l'exercice de présentation des services communaux est celui de La Côte-aux-Fées. En effet, même si cette dernière est une commune indépendante, son collège est intégré à l'École Jean-Jacques Rousseau, placée sous l'autorité de la commune de Val-de-Travers. Ce collège fonctionne avec une seule et unique classe qui regroupe les niveaux 1 à 4 de la scolarité obligatoire, pour les élèves niquelets âgés de 4 à 8 ans, alors que les plus grands descendent d'abord à Buttes pour leur 5^e et leur 6^e années, puis plus tard à Fleurier. Les enseignantes du collège sont Mesdames Kelita Lambert et Céline Jaquet, qui se partagent les leçons de cette classe multi-niveaux et composent au quotidien avec les défis de l'enseignement de l'allemand par immersion.

©Tam Berger

ÉCHO DES AUTORITÉS

POSE DE SUPPORTS SUR LES MOLOKS

Pour donner suite à une remarque très pertinente formulée par un usager au sujet de la difficulté de maintenir ouverts les couvercles des moloks et d'y jeter simultanément les déchets, le service des travaux publics a récemment installé des supports permettant de poser les sacs, paniers ou autres contenants sur les moloks des écopoints. Car, comme on peut le constater, afin de limiter les risques d'infiltration d'eau lorsqu'il pleut, le système est conçu pour éviter que la porte reste ouverte.

Ces supports en inox, fabriqués sur mesure, permettront ainsi à la population de vider plus aisément les déchets recyclables dans les moloks, sans devoir jongler entre

tenir le couvercle et se baisser pour reprendre les déchets sur le sol.

Il est également utile de rappeler que chaque container est prévu pour des déchets bien spécifiques. Le tri des différents matériaux par la population (papier, PET, alu, verres blanc, brun et vert) est dès lors très important dans la mesure où chaque produit recyclable suit une filière particulière et, qu'en cas de mélange, des frais supplémentaires peuvent être facturés à la commune.

Le service des travaux publics se réjouit de pouvoir offrir aux administrés un petit plus qui les aidera au quotidien.

INFOS PRATIQUES

SITES CASADÉENS

Le dicastère des infrastructures rappelle que suite à la parution de la brochure relative aux itinéraires casadéens, les temples de Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et des Bayards

seront accessibles aux éventuels visiteurs, durant la journée, du 1^{er} juin au 30 septembre. Afin de respecter les directives sanitaires, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des visiteurs à l'entrée des bâtiments.

EN BREF

RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Pour la deuxième année consécutive, le dicastère de la protection de la population a dû annuler son rapport annuel pour cause de pandémie. Afin de faire le point sur l'engagement et les activités des services de la protection de la population (ambulances, protection civile, défense incendie, sécurité de proximité et prévention incendie) en 2019 et 2020, des présentations commentées ont été réalisées et sont désormais accessibles sur le site Internet communal : www.val-de-travers.ch/page/presentations-la-presse-et-la-population

